

# L'ordre politique en Europe

Emmanuel Lynch

Discours prononcé à l'hôtel Bristol à Varsovie le 24 novembre 2023  
à l'invitation de la Fondation Identité et Démocratie

\*\*\*

## Introduction :

Communauté des États-Nations européens ou République fédérale d'Europe : cela fait quinze siècles, depuis la chute de l'Empire romain, que la question de l'ordre politique en Europe ne cesse de ressurgir. Pour répondre à la question de savoir quel est le mieux pour les Européens, je vous propose une réflexion en trois temps. Un premier temps dédié à la définition de ce qu'on entend par « communauté des États-Nations européens », par « République fédérale d'Europe » et par ladite « construction européenne », puis dans un deuxième temps, voir en quoi consistent l'Europe, l'Union européenne et le propre de l'histoire politique en Europe et enfin, dans un troisième temps, je vous propose, puisque nous sommes à Varsovie, de répondre à cette question à travers le prisme de l'histoire de la Pologne.

## I - Communauté des États-Nations européens et République fédérale d'Europe : De quoi parle-t-on ?

### Communauté des États-Nations européens

Qu'est-ce qu'une communauté ? La doctrine sociale de l'Église définit la communauté comme un espace social qui a pour vocation de faire grandir ses membres et leur permettre de s'orienter vers le bien commun. La notion de communauté est intimement liée à la participation de ses membres. Nous appartenons à différentes communautés qui ne s'excluent pas. La première communauté naturelle à laquelle nous appartenons est la famille, la cellule de base de la société, celle que Jean-Paul II, votre grand pape, considérait comme « le premier espace de résistance à l'oppression ». Nous pouvons appartenir à d'autres communautés comme une commune, une entreprise, un syndicat, ou plus largement un Peuple ou une Nation.

Qu'est-ce qu'un État : Il faut quatre éléments pour faire un État : une population, un territoire, un pouvoir organisé et la souveraineté<sup>1</sup>, elle-même rassemblant quatre prérogatives, faire les lois, rendre la justice, battre monnaie et décider de la paix et de la guerre. Pour approfondir cette logique de l'État, je vous propose de nous intéresser à la pensée d'un philosophe que j'aime beaucoup : Edith Stein, celle que Jean Foyer, garde des Sceaux du général de Gaulle, considérait comme la plus grande constitutionnaliste de notre temps. La philosophe juive nait à Breslau, en Prusse orientale, aujourd'hui en Pologne, elle se convertit au catholicisme et devient carmélite sous le nom de Thérèse-Bénédictine de la Croix. Parce que juive, Edith Stein est assassinée à Auschwitz en 1942 puis canonisée et faite copatronne de l'Europe par Jean-Paul II. Alors qu'elle est secrétaire du philosophe Edmund Husserl, le « père » de la phénoménologie, Edith Stein fait une puissante étude de la souveraineté dans son ouvrage *De l'État*<sup>2</sup>, *Eine Untersuchung über den Staat*, et montre que la caractéristique particulière de l'État est que ses « lois ont leur source en lui »<sup>3</sup>. Dire que l'État est souverain « signifie qu'il est lui-même auteur de son droit »<sup>4</sup>. Il y a « équivalence entre étatité et souveraineté »<sup>5</sup>. Et si par hasard, « l'État reconnaissait une puissance de contrainte supérieure à lui-même, il y aurait abandon de souveraineté et de ce fait autodestruction de l'État »<sup>6</sup>. C'est ce qui s'est passé en 1992 lorsque la République française s'est engagée dans le traité de

---

<sup>1</sup> GOHIN, Olivier, *Droit constitutionnel, 3<sup>ème</sup> édition*, Paris, LexisNexis, 2016, p 17.

<sup>2</sup> STEIN, Edith, *Eine Untersuchung über den Staat*, 1925, trad. fr. *De l'État*, Fribourg, Cerf – Éditions Universitaires de Fribourg, 1989, p 53.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p 43.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p 68.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p 48.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p 44.

Maastricht. La France a alors cessé d'exister en tant qu'État. Emmanuel Macron, le président français, n'est donc plus « chef de l'État » au sens propre, puisqu'il n'y a plus d'État mais plutôt un « gouverneur ».

Qu'est-ce qu'une Nation ? Précisions d'abord qu'il y a une relation entre Peuple et Nation qui fait dire à Edith Stein que « la conscience collective déposée dans le peuple accède dans la Nation à une conscience réfléchie »<sup>7</sup>. Puisque nous sommes en Pologne, je me suis replongé avec joie dans *Mémoire et identité*<sup>8</sup>, le testament politique et spirituel de Jean-Paul II publié en 2005, l'année de sa mort. Jean-Paul II précise que, je cite, « par le terme de nation, on entend désigner une communauté qui réside dans un territoire déterminé et qui se distingue des autres nations par une culture propre »<sup>9</sup>. Il y a donc une relation intime entre Nation et Culture. Dans son grand discours à l'UNESCO en 1980 à Paris, Jean-Paul II rappelle en effet que, je cite, « la Nation existe « par » la culture et « pour » la culture, et elle est donc la grande éducatrice des hommes pour qu'ils puissent « être davantage » dans la communauté »<sup>10</sup>.

Conclusion partielle : Qu'est-ce finalement qu'une communauté des États-Nations européens ? C'est une communauté qui rassemble des Nations européennes chacune constituée en État. Sur le plan juridique, cette communauté peut prendre la forme d'une confédération gouvernée par le droit international public<sup>11</sup>. Il s'agit dans ce cas d'une organisation internationale. Dans mon livre *La Nation face à l'Empire*, je nomme cette communauté que j'appelle de mes vœux « l'Alliance européenne des États-Nations »<sup>12</sup>.

## République fédérale d'Europe

Je vous propose maintenant de passer un peu de temps sur la question de la définition de la République, sujet probablement plus difficile, puis voir en quoi consiste une fédération.

Qu'est-ce qu'une république ? Deux grandes acceptions du terme république se rencontrent en France.

La première acception de « république » : celle que je qualifie de classique, la *res publica*, qui signifie étymologiquement la chose publique et historiquement l'État. Le terme de « république » est ainsi utilisé pendant des siècles de royauté pour désigner l'État. Jean Bodin<sup>13</sup>, juriste et philosophe, précise au XVI<sup>e</sup> siècle dans les *Six Livres de la République* ce qu'il entend par « république ».

La deuxième acception de « république » : liée à l'histoire de la République française. Cette acception de « république » n'est pas du tout reliée à la logique d'État. Il s'agit plutôt d'une référence à la Révolution française. Schématiquement, la Première République française née en 1792 expulse l'Église catholique et fusionne l'État avec ce que j'appelle des Églises gnostiques issues de mouvements ésotériques, la franc-maçonnerie en particulier. Avec la fusion de l'État avec de nouvelles Églises ésotériques, c'est la fin d'une authentique laïcité propre à la culture et à la tradition catholique qui distingue le domaine temporel incarné par le roi et le domaine spirituel incarné par le pape. C'est la renaissance de l'État totalitaire. Emmanuel Macron, il y a deux semaines, dans un discours prononcé au siège du Grand Orient de France, une grande obédience maçonnique française, disait que « l'œuvre maçonnique et le combat républicain se rejoignent pour presque se confondre (...) La franc-maçonnerie fut l'atelier de la République, là où se poursuivait l'œuvre commencée dans le temple »<sup>14</sup>, précisant qu'« il faut conserver le lien vivant entre République et franc-maçonnerie »<sup>15</sup>. Il ajoutait que la franc-maçonnerie est la « fille aînée des Lumières »<sup>16</sup>, rappelant étrangement l'expression de Jean-Paul II « France, Fille aînée de l'Eglise »<sup>17</sup>.

---

<sup>7</sup> *Ibid.*, p 53.

<sup>8</sup> WOJTYLA, Karol, *Mémoire et identité*, Paris, Flammarion, 2005, p 105.

<sup>9</sup> WOJTYLA, Karol, *Ibid.*, p 87.

<sup>10</sup> WOJTYLA, Karol, *Discours du pape Jean-Paul II à l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)*, Paris, le 2 juin 1980.

<sup>11</sup> GOHIN, Olivier, *Droit constitutionnel*, 3<sup>ème</sup> édition, Paris, LexisNexis, 2016, p 57.

<sup>12</sup> LYNCH, Emmanuel, *La Nation face à l'Empire*, Paris, ML Éditions, 2021, rééd. Paris ML Éditions, 2022, p 231.

<sup>13</sup> BODIN, Jean, *Les Six Livres de la République*, Paris, 1576, rééd. Paris, Fayard, 1986.

<sup>14</sup> MACRON, Emmanuel, Discours du Président de la République au Grand Orient de France à l'occasion du 250<sup>e</sup> anniversaire de son appellation, Paris, 8 novembre 2023.

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> JEAN-PAUL II, Homélie du Saint Père, Le Bourget, 1er juin 1980.

Acception retenue : C'est donc la première acception de « république », celle de l'État, que nous retiendrons pour articuler notre raisonnement et non la deuxième acception qui fait référence à un État totalitaire fusionnant les dimensions temporelle et spirituelle<sup>18</sup>.

Qu'est-ce qu'une fédération ? Contrairement à une confédération, une organisation internationale qui relève du droit international public<sup>19</sup>, la fédération relève du droit constitutionnel<sup>20</sup> et repose sur une constitution fédérale. C'est le cas des États-Unis ou de la Suisse pour sa part improprement nommée confédération<sup>21</sup> puisqu'il s'agit d'une fédération dotée d'une Constitution fédérale<sup>22</sup>. Je précise d'ailleurs que « fédération » ne dit rien du fait que celle-ci soit nationale comme aux États-Unis ou plurinationale comme dans la Fédération de Russie qui compte plusieurs nationalités (Russes, Tchétchènes...). Pour rappel, la citoyenneté se confond avec la nationalité dans un État national, qu'il soit fédéral ou non, tandis que la citoyenneté diffère de la nationalité dans un État supranational à l'image de la Fédération de Russie ou bien de l'Union européenne.

Conclusion partielle : La République fédérale d'Europe est donc un État fédéral en Europe, par conséquent supranational puisque celui-ci couvre un ensemble géographique constitué de Nations.

### **La « construction européenne » a-t-elle tendu vers une communauté des États-Nations européens ou bien vers une République fédérale d'Europe ?**

Il y a trois grandes phases dans ladite « construction européenne »<sup>23</sup>, une première phase fédérale, une deuxième phase confédérale et une troisième phase fédérale :

- La première phase va de 1951 à 1958 et repose sur une logique fédérale, de la naissance de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), embryon d'État fédéral incluant notamment une cour de justice, jusqu'à l'arrivée du général de Gaulle au pouvoir.
- La deuxième phase va de 1958 à 1974 et marque un arrêt dans la construction fédérale. C'est ce que j'appelle la « parenthèse gaullienne » où le fondateur de la V<sup>e</sup> République française et son successeur Georges Pompidou défendent une vision confédérale reposant sur le droit international public et non le développement d'un État fédéral reposant sur le droit constitutionnel.
- La troisième phase de nature totalement fédérale va de 1974, l'arrivée de Valéry Giscard d'Estaing au pouvoir, jusqu'à aujourd'hui avec une étape clé : le traité de Maastricht qui donne une véritable constitution fédérale à l'Union européenne.

Conclusion partielle : On voit que si le général de Gaulle a bloqué avec son ancien Premier ministre et successeur le développement de l'État fédéral, ce ne fut qu'une parenthèse.

Conclusion et transition : Nous avons donc clairement défini la Communauté des États-Nations européens et la République fédérale d'Europe puis montré que c'est bien le fédéralisme qui a été la base continue de ladite « construction européenne ».

---

<sup>18</sup> Pour mieux saisir la nature de cette république révolutionnaire, il faut lire Vincent Peillon, socialiste et ancien ministre de l'Éducation nationale qui donne sa définition de l'athéisme républicain : « il ne faudrait pas dire que la République est la forme politique qui correspond à l'époque de la mort de Dieu. (...) La théologie républicaine est en réalité une théologie plus *subtile*. Elle se construit tout entière non pas à partir de la mort de Dieu, un événement qui aurait eu lieu, mais dans la *mort* de Dieu, comme événement qui ne passe pas et qui surtout ne *doit* pas passer, comme mort continuée, comme deuil sans terme, comme autre régime d'historicité » in PEILLON, Vincent, *La Révolution française n'est pas terminée*, Paris, Seuil, 2008, p 33.

<sup>19</sup> GOHIN, Olivier, *Droit constitutionnel*, 3<sup>ème</sup> édition, Paris, LexisNexis, 2016, p 57.

<sup>20</sup> *Ibid*, p 78.

*Ibid.*, p 58.

<sup>22</sup> www.admin.ch

<sup>23</sup> Pour rappel, on peut identifier trois grandes phases dans la préparation de la « construction européenne » : La première phase est celle du pacifisme de l'entre-deux-guerres avec deux grands acteurs : Richard Coudenhove-Kalergi, le prophète de l'Union paneuropéenne, des États-Unis d'Europe, qui propose sa vision dans son manifeste *Panuropa* publié il y a exactement cent ans, c'est le thème d'une conférence donnée début octobre au Parlement de l'Union européenne. Puis c'est Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, qui porte politiquement l'ambition de Richard Coudenhove-Kalergi devant la Société des Nations (SDN) avec un *Mémoire sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne* ; (ii) la deuxième phase est la mainmise américaine après la Deuxième guerre mondiale : Jean Monnet représente les intérêts américains et publie au milieu des années 1950 *Les États-Unis d'Europe ont commencé*. La logique fédérale calquée sur les États-Unis est là aussi très claire ; et (iii) la troisième phase est l'action des démocrates-chrétiens : Robert Schuman, Konrad Adenauer et Alcide de Gasperi, des nostalgiques du Saint Empire romain germanique qui appuient la vision de Richard Coudenhove-Kalergi et de Jean Monnet alors même qu'elle n'a rien de chrétienne. Il s'agit là aussi d'une vision fédérale.

## II – L'Europe, L'Union européenne, le propre de l'histoire politique de l'Europe

### Qu'est-ce que l'Europe ?

D'où vient le terme Europe ? L'origine du terme Europe est probablement sémitique, *ereb*, et indique une direction, le couchant<sup>24</sup>. Et c'est au Moyen-Âge qu'apparaît le terme d'Europe. Les gens de Constantinople appelaient les habitants de l'Occident latin des « Européens »<sup>25</sup>. L'Europe, terme apparu au Moyen-Âge, indique d'abord une direction, celle du soleil couchant, une direction que l'on montre depuis l'Orient.

Quelles sont les limites de l'Europe ? Une fois que l'on a dit que l'Europe était une direction, il convient de définir quelles sont les frontières de cet espace européen. Quelle est sa limite orientale ? Est-ce une limite culturelle avec le monde orthodoxe ? Est-ce une limite physique avec une chaîne de montagne ? L'Oural ? Est-ce encore autre chose ? S'il est difficile de déterminer les frontières de l'Europe, c'est que l'Europe n'est pas d'abord un concept géographique. Pourquoi ? Parce que l'Europe est avant tout une question d'histoire et de culture<sup>26</sup>. Et la matrice culturelle de cette Europe est Rome, une romanité qui a absorbé les héritages d'Athènes et de sa philosophie, de Jérusalem et de sa foi.

Conclusion partielle : Nous avons démontré que l'Europe était une direction, que la difficulté de saisir ses frontières montrait que l'Europe, avant d'être géographique, était avant tout histoire et culture, que l'Europe est fille d'Athènes, de Jérusalem et de Rome.

### Qu'est-ce que l'Union européenne ?

Un État fédéral supranational : L'Union européenne rassemble les caractéristiques d'un État : une population, un territoire, un pouvoir organisé et la souveraineté<sup>27</sup>, elle-même rassemblant quatre prérogatives, faire les lois, rendre la justice, battre monnaie, dans la zone euro au moins, et décider de la paix et de la guerre comme on a pu le voir avec le conflit en Ukraine. Le fait que cet État recouvre plusieurs Nations fait de lui un État supranational.

Un véritable Empire : Il est peut-être utile de rappeler très rapidement les grandes caractéristiques d'un Empire. Un Empire est d'abord un État qui dirige plusieurs Peuples et Nations. L'Union européenne est donc un État. L'Union européenne partage plusieurs autres caractéristiques des Empires : la logique d'extension avec des élargissements qui se succèdent, le dernier projetant de faire passer l'Empire de vingt-sept à trente-cinq membres, le besoin d'être idolâtré à l'image de la « construction européenne » qu'il est convenu d'adorer, le mélange des dimensions temporelles et spirituelles avec la promotion d'une nouvelle anthropologie, la citoyenneté, à l'instar de l'édit de Caracalla pour l'Empire romain, celle-ci est une caractéristique essentielle d'un véritable Empire, une citoyenneté qui est devenue réalité avec le traité de Maastricht. Il n'y a guère qu'une caractéristique qu'il manque à l'Empire de l'Union européenne et qu'ont les Empires du passé : c'est leur chute<sup>28</sup>.

Un Empire socialiste et libéral, matérialiste et athée, une nouvelle Union soviétique : Sans entrer dans les détails que vous trouverez dans *La Nation face à l'Empire*<sup>29</sup>, l'Empire de l'Union européenne est de nature socialiste et libérale, matérialiste et athée. Comme l'historien Éric Branca l'a magnifiquement démontré à l'occasion du colloque *Union européenne : un Empire contre les Nations* à Paris il y a un an, son fonctionnement ressemble à celui de l'Empire soviétique. L'Union soviétique meurt à l'Est à la fin de 1991 et renaît à l'Ouest début 1992. D'une certaine manière, l'Union soviétique est passée de l'Est à l'Ouest.

<sup>24</sup> BRAGUE, Rémi, *Europe, la voie romaine*, Folio-essais, Paris, NRF, 1999, p 11.

<sup>25</sup> BRAGUE, Rémi, *Au moyen du Moyen-Age : Philosophies médiévales en chrétienté, judaïsme et islam*, Paris, Flammarion, 2008, p 319.

<sup>26</sup> RATZINGER, Joseph, *L'Europe, ses fondements, aujourd'hui et demain*, Editions Saint-Augustin, 2005, p 70.

<sup>27</sup> GOHIN, Olivier, *Droit constitutionnel, 3<sup>ème</sup> édition*, Paris, LexisNexis, 2016, p 17.

<sup>28</sup> DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Tout Empire Périra, Théorie des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1992.

<sup>29</sup> LYNCH, Emmanuel, *La Nation face à l'Empire*, Paris, ML Éditions, 2021, rééd. Paris ML Éditions, 2022.

Conclusion partielle : L'Union européenne est un État fédéral supranational, un véritable Empire dont la nature est socialiste et libérale, matérialiste et athée. Son fonctionnement est analogue à celui de l'URSS.

### **La renaissance des Empires remise en cause par des Nations : le propre de l'histoire politique de l'Europe**

L'histoire européenne est faite d'Empires renaissants : L'Empire romain s'effondre au V<sup>e</sup> siècle. C'est Charlemagne, au VIII<sup>e</sup> siècle, qui fait le premier renaître l'Empire romain. Puis c'est Othon au IX<sup>e</sup> siècle qui le fait renaître sous la forme d'un Saint Empire romain devenu germanique qui finira écrasé par Napoléon et son Empire qui se voulait continuateur de l'Empire romain, un Empire se disant « français » alors même qu'il trahissait la logique française qui est celle d'une Nation qui s'organise en État au niveau national, un Empire napoléonien qui se voulait aussi héritier de l'Empire Carolingien. L'Empire français de Napoléon est ensuite mis à terre par les Nations coalisées et l'Empire russe. Puis ce sont les Empires allemands qui sont défaits par des Nations européennes et l'Empire russe. Puis c'est l'Empire soviétique et finalement l'Empire de l'Union européenne de Richard Coudenhove-Kalergi<sup>30</sup>, un Empire ayant pour modèle l'Empire de Charlemagne et l'Empire de Napoléon, un nouvel Empire qui absorbe la majeure partie de l'Europe mais qui rencontre l'opposition de plusieurs Peuples qui refusent de perdre leur liberté.

Conclusion partielle : la renaissance de l'Empire romain et la lutte acharnée de certaines Nations pour l'empêcher est une des grandes constantes de l'histoire européenne.

Conclusion et transition : Nous avons dans un premier temps rappelé que l'Europe est avant tout une aventure historique et culturelle avant d'être un espace géographique. Nous avons ensuite démontré que l'Union européenne est un État fédéral supranational et véritable Empire. Nous avons ensuite vu que l'histoire européenne est faite de renaissances d'Empires et du combat acharné de certaines Nations pour ne pas s'y soumettre.

## **III – La question de l'ordre politique européen au prisme de l'histoire de la Pologne**

### **La Pologne, une Nation qui hésite entre l'État national et l'Empire**

En 1569, l'Union de Lublin entre le Royaume de Pologne et le Grand-duché de Lituanie donne naissance à la République des Deux Nations qui rassemble de nombreuses nationalités. C'est donc une sorte de fédération supranationale. Il s'agit concrètement d'un petit Empire constitué de deux principales Nations, qui s'étend au Sud vers la Mer Noire, dans des terres à ce moment-là habitée par des Peuples qui ne sont pas représentés au parlement de la République des Deux Nations à l'image des cosaques qui « réclamaient en vain d'être représentés à la diète »<sup>31</sup>. Avec le traité d'union de Hadziacz, en 1658, la République des Deux Nations aurait pu devenir une « République des Trois Nations » si les cosaques ne s'étaient pas divisés autour de ce projet politique. Cette nouvelle République « tricéphale »<sup>32</sup> aurait rassemblé le Grand-duché de Ruthénie, dans l'actuelle Ukraine, le Royaume de Pologne et le Grand-Duché de Lituanie. Il reste que le grand État de la République des Deux Nations se disloque progressivement et, après les « guerres cosaques », la Nation ukrainienne en devenir se sépare de la Pologne pour s'allier à la Moscovie, ancienne dénomination de l'Empire russe. L'Ukraine passe d'une certaine manière de l'Empire polono-lituanien à l'Empire russe. On voit donc que la Pologne a été pendant plus de deux siècles un État fédéral et un Empire. Il ne faut pas l'oublier.

---

<sup>30</sup> LYNCH, Emmanuel, Conférence « Du rêve de Richard Coudenhove-Kalergi à l'Empire d'Ursula von der Leyen » au Parlement de l'Union européenne à Strasbourg le 4 octobre 2023.

<sup>31</sup> BEAUVOIS, Daniel, *La Pologne, Des origines à nos jours*, Paris, Seuil, 2010, rééd. 2022, p 178.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p 184.

## La Pologne, une Nation devenue la proie des Empires

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les conflits successifs<sup>33</sup> dépècent la République des deux Nations que se partagent le Royaume de Prusse, l'Empire des Habsbourg et l'Empire russe. L'aigle bicéphale, l'aigle à deux têtes, est le symbole des Empires. C'est celui du Saint Empire et de l'Empire russe tandis que l'aigle monocéphale noir, à une tête, est celui du Royaume de Prusse. Symboliquement, ce sont trois aigles noirs dont deux aigles d'Empires et un aigle prussien qui dépècent l'aigle blanc symbolisant la Pologne, une Pologne qui cesse d'exister en tant qu'État en 1795. Il lui faut attendre la fin de la Première guerre mondiale pour recouvrer la liberté avant de disparaître dans le Troisième Empire allemand et être mise sous la coupe de l'Empire soviétique dont elle se libère en 1989. Quinze ans plus tard, la Pologne fait le choix de se soumettre, volontairement cette fois, à un autre Empire, celui de l'Union européenne, un Empire *soft* en comparaison des Empires allemand et russe mais un Empire quand même.

### La Pologne : une Nation qui a réussi à survivre sans État dans le temps long

Sans savoir que j'allais être invité ici, je disais dans mon discours sur « l'Europe et l'Empire »<sup>34</sup> au Parlement de l'Union européenne, le 4 octobre dernier, qu'une Nation à l'image de la Pologne avait pu survivre sans État dans le temps long. J'ai calculé cette semaine que, dans les deux ouvrages que j'ai publiés, je cite « Pologne » ou « Polonais » vingt fois. Vous voyez que la question polonaise me semble importante ! La Pologne a si souvent cessé d'exister en tant qu'État, le fruit des drames de son histoire. La Nation est en effet une communauté naturelle qui peut survivre sans État même si, objectivement, la constitution d'une Nation en État et la capacité d'être auteur de son droit participe à la préservation d'une culture, condition essentielle pour la survie d'une Nation. Et c'est la culture d'une Nation qui permet de se passer d'État pendant un certain temps. Une langue, une foi, une musique... Jean-Paul II considère que « dans une certaine mesure, on sait que le XIX<sup>e</sup> siècle a marqué le sommet de la culture polonaise »<sup>35</sup> alors même que la Pologne n'existe pas en tant qu'État pendant tout ce siècle ! Une culture qui trouve ses origines dans la dynastie des Piast et des Jagellon, un trésor culturel qui a permis à la Pologne de durer sans État. Peut-être est-ce cela le miracle polonais.

## Conclusion

Communauté des États-Nations européens ou République fédérale d'Europe : Quel est le mieux pour les Européens ? Je crois que c'est avant tout une question de définition du bien commun. Pour qu'une communauté d'histoire et de culture comme un Peuple ou une Nation puisse tendre vers le bien commun, il faut que cette communauté puisse faire ses propres choix en harmonie avec son histoire et culture. Pensons à la question si sensible de l'immigration<sup>36</sup> extra-européenne, par définition originaire d'autres aires civilisationnelles que la Civilisation européenne et occidentale. Comment prendre en compte la question de la préservation de la cohésion nationale et de la préservation de la culture des Peuples et des Nations ? Cela demande que les Peuples et les Nations puissent faire leurs lois, c'est-à-dire se constituer en États. Que faire lorsque l'on a été soumis à un Empire ? Libérer la Nation ? Libérer la France et la reconstituer en État, c'est mon engagement et c'est celui du mouvement France Libre Vraie Europe que j'incarne. La Pologne doit-elle aussi se libérer de l'Empire de l'Union européenne ? Ce n'est pas à moi d'y répondre. Si vous répondez par l'affirmative, je tiens à mentionner un véritable écueil : le nationalisme. Pourquoi ? Parce qu'un nationalisme exacerbé rend aveugle et il devient par conséquent plus facile d'être manipulé. Je vois néanmoins deux grands moyens de se protéger d'une éventuelle dérive nationaliste. Jean-Paul II apporte un premier moyen, je cite : « Comment peut-on se libérer d'un tel péril (le nationalisme) ? Je pense que la manière la plus appropriée est le patriotisme. Le caractère du nationalisme est en effet de ne reconnaître et de ne chercher que le bien de sa propre nation, sans tenir compte des droits des autres. À l'inverse, le patriotisme, en tant qu'amour pour sa patrie, reconnaît à toutes les autres nations des

---

<sup>33</sup> La guerre de succession de Pologne s'ajoute à l'instabilité politique et en 1738, Stanislas Leszczyński, perdant face aux Russes, hérite de la Lorraine dont il est convenu qu'elle revienne au roi de France à sa mort.

<sup>34</sup> LYNCH, Emmanuel, Discours prononcé au Parlement de l'Union européenne à Strasbourg le 4 octobre 2023.

<sup>35</sup> WOJTYLA, Karol, *Mémoire et identité*, Paris, Flammarion, 2005, p 76.

<sup>36</sup> L'Union européenne s'est donné pour objectif « d'exploiter pleinement le potentiel de la migration vers l'Europe » en favorisant « l'obtention de la citoyenneté, les possibilités de regroupement familial, (...) les droits politiques » Conseil économique et social de l'Union européenne, *Avis sur « Les coûts de la non-immigration et de la non-intégration »*, Journal officiel de l'Union européenne, 22 mars 2019, C 110/7.

droits égaux à ceux qui sont revendiqués pour sa patrie et il constitue donc la voie vers un amour social ordonné »<sup>37</sup>. Il y a probablement des catholiques en face de moi ce soir qui sont familiers avec la logique de laïcité promue par l'Église catholique romaine. Je me permets donc de leur donner un deuxième moyen de se protéger d'un nationalisme mystique : distinguer très clairement l'ordre temporel et l'ordre spirituel, ne pas mélanger la cause de l'État avec la cause de l'Église.

Je vous remercie.

NB : La traduction ayant finalement été consécutive et non simultanée, quelques éléments de ce texte n'ont pas été dits à l'oral afin de limiter la durée du discours. Décision a été prise d'inclure ce qui était prévu d'être dit, particulièrement dans la troisième partie.

\*\*\*



Sont mis à disposition sur le site du mouvement France Libre Vraie Europe à l'adresse <https://francelibrevraieeurope.fr>

- Liens vers les ouvrages publiés par Emmanuel Lynch dont [La Nation face à l'Empire](#) publié en 2021 (deuxième édition a été publiée en 2022). Cet ouvrage est le socle sur lequel repose la réflexion proposée dans ce discours.
- [Discours prononcé au Parlement de l'Union européenne](#) à Strasbourg le 4 octobre 2023.
- [Audio](#) et texte de la conférence « Du rêve de Richard Coudenhove-Kalergi à l'Empire d'Ursula von der Leyen » faite le 4 octobre 2023.
- Actes et vidéo du colloque « [UE : un Empire contre les Nations](#) » organisé le 9 décembre 2022 à la maison de l'Amérique latine à Paris.
- Articles, interviews, conférences etc.

---

<sup>37</sup> WOJTYLA, Karol, *Mémoire et identité*, Paris, Flammarion, 2005, p 85.